

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Nombre de conseillers municipaux élus	07
Nombre de conseillers municipaux en fonction	07
Présents	06
Absent(s) excusé(s)	01
Date de la convocation	27/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mailholas, sous la Présidence de Monsieur CAZAUX Jean-Michel.

PRESENTS : Mesdames GOUZE Ghislaine, LAMARQUE Marie, MASSE Magali, SOUILLE Liliane, Messieurs CAZAUX Jean-Michel, FIRMIN Laurent.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Monsieur CARRERE Gérard.

Madame GOUZE Ghislaine a été élue secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :**

Délibération n° 01/2024

Le Maire se retire lors du vote du Compte administratif.

Le Conseil Municipal délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget -supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

La présentation faite du compte administratif se résume ainsi :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	PREVU	68 905.31 €
	REALISE	29 989.01 €
RECETTES	PREVU	68 905.31 €
	REALISE	8 803.23 €

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	PREVU	186 365.14 €
	REALISE	31 229.53 €
RECETTES	PREVU	186 365.14 €
	REALISE	32 797.03 €

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT :	- 19 830.10 €
FONCTIONNEMENT :	155 788.64 €
RESULTAT GLOBAL :	135 958.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

➤ **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 :**

Délibération n° 02/2024

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier du Volvestre à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :**

Délibération n° 03/2024

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 04 avril 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	1 567. 50 €
Un excédent reporté de :	154 221. 14 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	155 788. 64 €
Un déficit d'investissement de :	21 185. 68 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	19 830. 10 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 :	
EXCEDENT	155 788. 64 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	
(1068) :	19 830.10 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	135 958 .54 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	
DEFICIT :	19 830. 10 €

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

➤ **VOTE DES TAUX DE FISCALITES DIRECTES LOCALES 2024 :**

Délibération n° 04/2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	23.50 %	23.50 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	24.01 %	24.01 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	8.66 %	8.66 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	10.63 %	10.63 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter pour 2024 les taux suivants :

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 23.50 %,**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 24.01 %,**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8.66 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 10.63 %.**

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :**

Délibération n° 05/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 424 343. 53 €

RECETTES : 424 343. 53 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 169 024. 64 €

RECETTES : 169 024. 64 €

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS les jours, mois et an que dessus.

➤ **Sécurisation D25 :**

Suite à un nouvel accident sur la D25 au lieu-dit Carsalade, le Maire a contacté le responsable du secteur routier de Cazères pour voir quelles autres solutions pourraient être envisagées pour

améliorer la sécurité des usagers mais surtout des riverains de la D25 dans sa traversée d'agglomération. Les précédents travaux entrepris (pose de panneaux, bande continue) n'ont que faiblement réduit la vitesse des véhicules car beaucoup de conducteurs ne respectent pas la signalétique existante, notamment aux heures de pointe. La gendarmerie étant très sollicitée pour diverses interventions lors de ces horaires déplore de ne disposer d'effectifs suffisants pour pouvoir effectuer des contrôles de vitesse à ces moments de la journée. Après une réunion sur site en présence de responsables du secteur routier, d'élus et de riverains, le Maire a adressé un courriel au secteur routier lui demandant d'étudier la possibilité d'installer une glissière de sécurité pour protéger la maison d'habitation située en bord de route au lieu-dit Carsalade et l'aménagement du carrefour de la côte des Bacquès avec la D25. Le secteur routier a transmis cette demande à la direction des routes pour analyse.

➤ Résultat du recensement de la population :

33 personnes ont été recensées ce qui traduit une légère baisse de la population de la commune.

➤ Projet construction de la halle :

Les actes d'engagement ont été signés avec les entreprises retenues dans le cadre du marché public. Les travaux débiteront à partir du mois de septembre après la fête locale sous réserve d'obtention des subventions demandées à l'État et au département.

➤ Panneau plan du village :

Un devis a été fourni par l'Esat Le ruisselet. Son montant s'élève à 768,00 euros pour la fabrication d'un panneau bois en pin douglas. Le conseil décide de passer la commande de ce panneau mais il conviendra de revoir avec l'Esat la longueur des poteaux. Par ailleurs, le conseil décide que son emplacement sera situé à droite de la mairie le long du chemin communal de la vieille route de Rieux afin de pouvoir être observé depuis un véhicule en toute sécurité et de n'offrir que peu de prise aux vents dominants.

➤ Questions diverses :

Les travaux de nettoyage et d'imperméabilisation du porche de l'église sont terminés. Le résultat est très satisfaisant et met en valeur le sol en tomettes anciennes.

Le maire rappelle qu'il avait proposé à la population de la commune l'organisation d'un atelier 2 tonnes pour permettre à chacun de réaliser son bilan carbone. Une seule demande lui étant parvenue, il ne donnera donc pas suite à cette proposition. Par ailleurs, il signale qu'il n'a reçu également qu'une demande pour être informé lors de la parution de chaque nouvelle actualité sur le site de la commune. Il ne mettra donc pas non plus en place la procédure permettant de recevoir l'information.

Fin de séance : 23h15

Le Maire,
Jean-Michel CAZAUX

